

## NOUVELLES DIVERSES

Octave Daigneault, le misérable qui s'est avoué coupable d'avoir commis un viol sur une enfant de deux ans, à Saint-Henri, a été condamné à dix ans au pénitencier.

Bradlaugh poursuit l'assistant Sergent-d'Armes de la Chambre des Communes, pour plusieurs mille louis de dommages, parce qu'il l'a expulsé du lobby des Communes à la dernière session.

L'honorable M. Masson, ex-ministre de la milice, doit quitter prochainement la France pour le Canada. On dit que M. Masson a notablement refait sa santé en Europe.

Doncaster, Angleterre 30 avril.—Un employé de chemin de fer, nommé Albert Young, a été arrêté hier pour avoir proféré des menaces contre la vie de la reine. On pense qu'il a fait ces menaces par bravade.

M. Scoville, l'avocat de Guiteau, préparera une requête au président pour demander que la sentence de Guiteau soit commuée en un emprisonnement pour la vie. Il parcourra les Etats-Unis pour recueillir des signatures.

Nous accusons réception du rapport de l'honorable commissaire des terres de la Couronne de la province de Québec, pour l'année terminée le 30 juin 1881. Ce rapport est accompagné de trois cartes très précieuses. Il renferme des détails du plus haut intérêt sur nos mines, nos bois et nos forêts.

On mande de Richmond, Virginia, qu'une jeune fille, de Louisa County, a envoyé une boîte de bonbons empoisonnés à deux rivales, qui aimaient un jeune planteur. Les deux rivales ont mangé les bonbons, et c'est avec difficulté qu'on put leur sauver la vie. La jeune fille a été arrêtée.

LETRE À UN PENDU.—Il paraît qu'il vient d'arriver dans le bureau de poste de Jersey City une lettre expédiée de Nisatowice, Pologne, et adressée à Martin Kankowsky, qui a été pendu, comme on sait, comme meurtrier d'une dame Mina Muller. L'auteur de cette lettre, qui est, dit-on, la mère du supplicié, l'informe que son frère est mort, et l'engage à venir rejoindre la femme et l'enfant qu'il a abandonnés, ou du moins à leur faire parvenir quelque argent.

ÉCHAPPÉS ET REPRIS.—Quatre détenus, travaillant à la briqueterie, à peu de distance du pénitencier de Saint-Vincent de Paul, se sont précipités sur leur gardien, l'ont garotté, et ont pris la clef des champs.

Le gardien réussit à se défaire de ses liens, et donna l'alarme. On se mit à la poursuite des fugitifs, qui furent rejoints quelques minutes plus tard et ramenés au pénitencier.

Pendant la capture des fugitifs, un jeune homme fut accidentellement blessé par la balle du revolver d'un camarade.

La balle a été extraite et la victime de l'accident est considérée hors de danger.

Un témoignage important.—Madame A. A. Jordan, 51 rue Lincoln, Worcester, Mass., qui pratique la médecine, raconte qu'un jour une amie du Sud lui parla avec tant de chaleur de l'efficacité de l'huile de St. Jacob, qu'elle résolut d'en faire l'essai et la prescrivit à ses malades souffrant de rhumatisme : les résultats furent des plus étonnants, et depuis elle la recommande à tous ses patients qui souffrent de rhumatisme ou d'autres douleurs.

## UN HOMME BIEN MIS

Il est difficile de dire, d'une façon absolue, ce qu'on doit entendre par "être bien mis" ; il est certain que le bon bourgeois de province, le gommeux parisien et l'Arthur des bals de barrière comprennent chacun à leur façon ce que c'est que d'être bien mis ; pour le bon bourgeois, c'est d'avoir un bon paletot, un bon pantalon et un bon gilet, en bonne étoffe ; un chapeau solidement établi, et des bottes en bon cuir et bien cousues ; le tout bien brossé et d'une propreté irréprochable ; en un mot, pour lui, être bien mis, c'est être cossu.

Pour le gommeux, c'est d'avoir en soirée le vêtement noir de rigueur, à la ville, le costume de saison, dernière mode, le pantalon à pieds d'éléphant, les gants irréprochables et le col de la chemise ouvert jusqu'au creux de l'estomac.

Pour l'Arthur de barrière, l'ornement de la tête suffit

à la mise : la haute casquette de soie noire, dite à six étages, vulgairement nommée *un sixième*, posée en arrière, sur une chevelure ramenée en ronflaquettes sur les tempes, une cravate de couleurs voyantes, arrangée à la Colin ; telle est, pour lui, le dernier mot de la toilette.

C'est donc tout à fait en dehors des appréciations ordinaires que, pour Lochetot, être bien mis, c'est avoir un parapluie ; tout au plus pourrait-on comprendre qu'en cas d'averse on est *bien couvert* ; au fait, c'est peut-être ainsi qu'il l'entend. Du reste, on connaîtra tout à l'heure ses explications. Disons d'abord qu'il est prévenu de vol d'un parapluie au préjudice de son ami Broquille.

M. le président.—Comment ! vous êtes sans ouvrage et sans asile, Broquille vous recueille, vous donne l'hospitalité, et, pour le récompenser, vous profitez de son absence pour lui voler son parapluie ?

Lochetot.—Voler !... je lui ai emprunté simplement.

M. le président.—Vous n'êtes pas revenu ; ce n'est qu'un mois après qu'il vous a rencontré par hasard.

Lochetot.—Cet homme-là, je le croyais mon ami ; il m'a donné l'hospitalité, c'est vrai ; il m'a prêté de la monnaie, c'est vrai ; il m'a prêté ses bottes, c'est vrai ; mais ce qu'il fait à mon égard lui détruit tout le prestige de sa bonne action.

Broquille.—Ah ! bien, il est bon là, le sapeur ; il me filoute mon parapluie et il me débîne par-dessus le marché.

Lochetot.—C'est bien, monsieur ; mettez que je vous ai filouté votre parapluie ; mais moi j'ai ma pensée intérieure que je vous l'ai emprunté.

Broquille.—Non ; mais, monsieur le président, il faut vous dire que ce jour-là il faisait un temps superbe.

Lochetot.—Le temps ne fait rien à la chose d'un parapluie ; je l'avais pris pour aller demander de l'ouvrage.

M. le président.—Quel rapport cela a-t-il ?...

Lochetot.—Le rapport que, quand on se présente dans une maison et qu'on a un parapluie, on a tout de suite l'air de quelqu'un de bien mis. Supposez qu'il aurait plu, les patrons chez qui j'ai été se seraient dit : "Qu'est-ce que c'est que ce garçon-là, qui ne s'achète même pas un parapluie ?"

M. le président.—Allons, c'est ridicule, ce que vous nous dites là.

Broquille.—Elle est bien bonne.

Lochetot.—C'est un fait réel qu'on a l'air de rien du tout.

M. le président.—Enfin, si vous avez emprunté le parapluie, pourquoi ne l'avez-vous pas rapporté ?

Lochetot.—Parce que, depuis le jour que je l'ai pris, je ne fais que chercher de l'ouvrage ; je suis été jusqu'à des cinq, six lieues autour de Paris, toujours avec le parapluie.

M. le président.—Eh bien, où est-il ? Vous ne l'aviez plus quand on vous a arrêté.

Lochetot.—Je l'ai laissé par mégarde chez un bourgeois dont je suis été lui demander de l'ouvrage.

M. le président.—Quel est ce bourgeois ?

Lochetot.—J'ai jamais pu m'en rappeler ; j'ai été dans plus de soixante-quatorze boutiques ; je sais que c'est un gros rouge, qui a une femme grêlée et une fille bête comme un hareng.

Après cette explication, on comprend à merveille la condamnation à six mois d'emprisonnement prononcée contre l'auteur de la nouvelle définition de l'homme bien mis.

## VARIÉTÉS

Aux courses du bois de Boulogne, de joyeuses demoiselles boivent du champagne dans un landau :

—Oh ! dit tout à coup l'une d'elles, que de monde ! Ça pilule !

—Qui donc lui a enseigné le français ? demande une autre.

—T'es bête ! Un pharmacien.

\* \*

Authentique :

Bébé passe avec sa mère devant un magasin de jouets :

—Oh ! la jolie poupée ; achète-la moi, dis, petite maman ?

—Mais, mon enfant, tu sais bien que je n'ai pas d'argent.

—Eh bien ! allons d'abord acheter des sous et nous reviendrons ensuite chercher la poupée.

\* \*

Mme Z... disait à son gendre, qui ne passe pas pour le plus heureux des époux :

—Mon ami, que vous donnerai-je pour vos étrennes ? Voulez-vous le portrait de votre femme ?

—Oui, s'écria-t-il, mais une attention en vaut une autre... Je garderai le portrait, vous reprendrez l'original !

\* \*

Dans la rue :

Un bohème dépenaillé marche en rasant les murs, essayant de cacher les défaillances de son costume.

Passé un impitoyable gamin qui, montrant du doigt la redingote percée au coude.

—En v'là un qui est rien dans le mouvement : il a un tunnel sous la manche.

## Mariage

Mardi, le 2 mai, à l'église St-Jacques, par le Rév. Messire Beaudet, vice-recteur de l'Université Laval, M. le docteur A.-A. Foucher, professeur à l'Université Laval, à Montréal, à mademoiselle Lumina Rolland, troisième fille de M. J.-B. Rolland. Les heureux époux sont partis en voyage, en destination de New-York.—Pas de cartes.

Les anciens Canadiens connaissent l'efficacité de la Noix Longue à son état vert, comme purgatif et laxatif, mais son usage présentait un inconvénient, c'est qu'il était impossible de se procurer des noix fraîches dans toutes les saisons. La science a depuis découvert un extrait de cette noix qui conserve son efficacité pour un temps indéfini. C'est de cet extrait que sont composées les Pilules Purgatives de Noix Longues de MCGALE, reconnues aujourd'hui comme un des meilleurs purgatifs. En vente chez tous les Pharmaciens.

## LES ECHECS

Montréal, 4 mai 1882.

Adressez les communications concernant ce département à O. TREMPÉ, 698, rue Saint-Bonaventure.

## SOLUTIONS JUSTES :

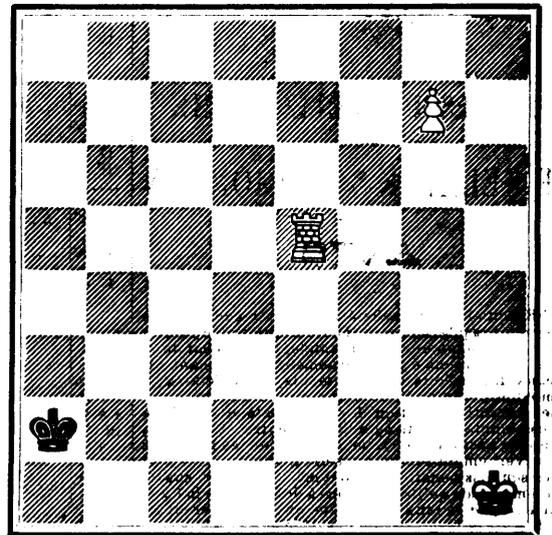
No. 307. — MM. Eusèbe J. Maurien, Québec ; N. Guérin, Montréal ; F. H. Gingras, Trois-Rivières ; L. O. P., Sherbrooke ; L. Dargis, P. Fabien, M. Lafrenais, Montréal ; Un amateur, Terrebonne ; N. P., Sorel ; H. Lupien, V. Gagnon, S. Tudeu, Québec ; Paul Paradis, St-Jean.

AUX SOLUTIONNISTES. — Lorsque les solutions envoyées ne figurent pas dans la liste, c'est qu'elles ne sont pas parvenues en temps utile. Nous rappelons, à cet effet, à nos devineurs, que la dernière limite de réception est fixée au mardi midi.

## PROBLÈME No. 308.

Composé par M. LAMOUROUX, Paris (France).

NOIRS. — 1 pièce.



BLANCS. — 3 pièces

Les Blancs jouent et font mat en 3 coups

## SOLUTION.—No. 307.

Blancs.

1 D 8e TD

2 C 3e D, 2e R ou D pr T, mat.

Noirs.

1 Cou T joue.



## APPROVISIONNEMENTS POUR LES PENITENCIERS

DES SOUMISSIONS cachetées, portant la suscription "Soumissions pour approvisionnements," seront reçues au bureau du Préfet du Pénitencier de St-Vincent de Paul, jusqu'au treizième jour de MAI 1882, à midi, de personnes désirant passer un contrat pour fournir à l'Institution telles quantités des articles ci-dessous mentionnés, savoir : viande, farine, épicerie, effets de nouveautés, flanelle et étoffe de laine, fourrage, cuir et fournitures, charbon et pétrole, qui seront nécessaires pour la consommation à la prison depuis le 1er juillet 1882 au 30 juin 1883.

La farine devra être inspectée et estampée avant d'être livrée. Tous les approvisionnements acceptés, sujet à l'approbation du Préfet, qui donnera tous les renseignements demandés.

On exigera des échantillons du thé, du sucre, du sirop, du tabac, du pétrole et des articles de nouveautés. Les signatures véritables de deux personnes responsables, consentant à se rendre cautions pour l'exécution fidèle du contrat, devront être données dans la soumission, dont on pourra obtenir des formules du préfet, et aucune autre ne sera acceptée.

Les soumissionnaires devront mentionner le prix demandé pour livrer les effets au pénitencier.

Ils devront aussi faire la somme des prix sur la formule de soumission pour la quantité spécifiée de chaque article requis.

GODFROI LAVIOLETTE,

Préfet.

Pénitencier, 29 avril 1882.